Nations Unies S/PV.4526



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4526e séance

Lundi 6 mai 2002, à 12 h 45

New York

Président :	M. Mahbubani	(Singapour)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	Cheikh Ahmed Tidiane Camara
	Irlande	M. Clare
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Brattskar
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Eldon

Ordre du jour

La situation au Libéria

Lettre datée du 19 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria (S/2002/470)

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria (S/2002/494)

02-36747 (F)

La séance est ouverte à 12 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Lettre datée du 19 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria (S/2002/470)

Troisième rapport du Secrétaire général en application de la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria (S/2002/494)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/514, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1408 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.